



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2019-096

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## **03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Allier**

03-2019-09-27-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n°2019/2341 du 27/09/2019 accordant une dérogation à l'urbanisation limitée, prévue par l'article L. 142-5 du code de l'urbanisme (1 page)

Page 3

03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de  
l'Allier

03-2019-09-27-001

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2019/2341 du 27/09/2019  
accordant une dérogation à  
l'urbanisation limitée, prévue par l'article L. 142-5 du code  
de l'urbanisme

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER**

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2019/2341 du 27/09/2019 accordant une dérogation à l'urbanisation limitée, prévue par l'article L. 142-5 du code de l'urbanisme**

**Article 1<sup>er</sup>** : La dérogation sollicitée par la commune de Trézelles au titre de l'article L. 142-5 du code de l'urbanisme, pour l'aménagement du camping, incluant les 5 nouveaux emplacements, **est accordée.**

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet, d'une part, d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois, et d'autre part, d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 27/09/2019

Pour la préfète et par délégation,

La secrétaire générale

**Signé**

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE